

# Le cinéma belge ébranlé par une fraude

## TAX SHELTER La Communauté française porte plainte contre le producteur Nexus

- ▶ L'un des principaux producteurs de film est dans la tourmente.
- ▶ Il est soupçonné de faux en écriture dans le cadre d'un financement tax shelter.
- ▶ Cette affaire tombe au plus mauvais moment pour le secteur.

Coup de tonnerre dans le cinéma belge. L'une des plus grosses boîtes de production, Nexus Factory (*La famille Bélier, Les Visiteurs 3...*), est dans la tourmente. Selon nos informations, l'un de ses ex-dirigeants, Serge de Poucques, est soupçonné d'avoir eu recours à une fausse facture pour gonfler les dépenses belges d'un film financé en partie par le système du tax shelter. Il a été démis de toutes ses fonctions le 19 juillet dernier par le conseil d'administration de Nexus Factory, dont l'actionnaire principal (51%) n'est autre que le leader belge du tax shelter, Umedia.

C'est la Communauté française qui a découvert le pot aux roses dans le cadre d'un contrôle et alerté le Parquet. Au cabinet de la ministre de la Culture Alda Greoli (CDH), on nous confirme qu'une plainte a bien été introduite auprès du parquet de Bruxelles « avec constitution de partie civile entre les mains d'un juge d'instruction » le 3 septembre dernier. Selon nos informations, cette plainte pour faux et usage de faux viserait Serge de Poucques, Nexus Factory et X.

Comme bon nombre de producteurs belges, Nexus Factory travaille avec l'argent du tax shelter. Ce système permet à des entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices dans la production d'un film et d'obtenir en échange une exonération fiscale et un rendement financier. L'argent est levé auprès des entreprises par des intermédiaires spécialisés et doit essentiellement être destiné à couvrir des dépenses de production et d'ex-

ploitation belges (salaires des techniciens, cachet des acteurs, frais de décor, location de matériel, effets spéciaux...).

L'idée de base est d'avoir un effet retour pour l'Etat au niveau macroéconomique. Celui-ci perd de l'argent à cause de l'avantage fiscal qu'il octroie mais il se rattrape via les retombées économiques liées à la fabrication d'un film (cotisations ONSS, TVA, impôt des sociétés...). Toute pratique consistant à gonfler des factures belges se fait donc au détriment de l'Etat puisque cela ne correspond à aucune prestation réelle.

### Les origines du problème

Pour éviter des dérives, de nombreux contrôles sont organisés. C'est à l'occasion de l'un d'eux que le problème a été détecté par la Communauté française. Même si le tax shelter est avant tout une compétence fédérale (fiscalité), la Communauté a aussi son mot à dire car le cinéma relève de son champ de compétences. Elle intervient au début du processus, lorsqu'elle doit attester que le film pour lequel un financement tax shelter est demandé est bien une « œuvre audiovisuelle européenne » et à la fin, pour attester que l'œuvre est achevée et que son financement tax shelter ne dépasse pas la limite légale de 50% du budget total de l'œuvre.

C'est dans le cadre de ce contrôle *a posteriori* qu'elle aurait découvert le faux. Le patron de Nexus, Sylvain Goldberg, reconnaît la fraude et assume mais insiste : « *Le responsable (NDLR : son ancien associé Serge de Poucques) a été immédiatement sanctionné dès que la Communauté française m'a averti et personne ne sera lésé dans l'affaire.* »

Voici sa version des faits. En 2014, un producteur français, Method Animation, décide de délocaliser en Belgique la production d'une série d'animation baptisée *Sept nains et moi* pour pouvoir bénéficier d'un financement tax shelter. La série de

26 épisodes sera diffusée sur OUFtivi, la chaîne pour enfants de la RTBF, en 2016. Il trouve pour ce faire un co-producteur belge, Nexus Factory, qui fait

appel à Umedia pour organiser la levée de fonds. A l'époque, les deux sociétés n'ont rien à voir entre elles puisque le rachat de Nexus par Umedia n'intervient qu'en juillet 2015.

L'argent nécessaire pour couvrir les dépenses belges figurant dans le budget du producteur français est levé. Problème, Method Animation décide en cours de route de relocaliser une partie de la production en France, nous explique Sylvain Goldberg. Trop d'argent avait donc été levé en Belgique. Dans ce cas de figure, le SPF Finances refuse d'octroyer l'avantage fiscal pour les sommes levées qui n'ont pas donné lieu à des dépenses. L'intermédiaire doit alors indemniser les investisseurs, se retourner vers le producteur français...

### Une facture qui se balade

Pour éviter ces complications, Serge de Poucques imagine un stratagème qui lui coûtera cher. Toujours selon Sylvain Goldberg, il demande au producteur français de venir réaliser des dépenses en Belgique dans le cadre d'un second film pour un montant équivalent aux dépenses non réalisées dans le premier et ce sans qu'il y ait de financement tax shelter pour cette œuvre. La facture pour ce second film est ensuite utilisée pour « combler » le trou dans le

montage financier du premier film *Sept nains et moi*. On parle d'une facture de 500.000 euros sur un budget de plus de 6 millions d'euros de dépenses belges, soit 8%, continue Sylvain Goldberg. « *L'Etat n'a pas été grugé puisqu'il y a eu des prestations réelles derrière cette facture, insiste-t-il. Et il n'y a eu aussi aucun enrichissement personnel.* » Contacté par nos soins, Serge de Poucques a refusé d'évoquer le fond du dossier, affirmant qu'il avait bien été démis de ses fonctions suite à cette

affaire « avec mon accord ».

Umedia a immédiatement redéposé un dossier expurgé de la facture litigieuse auprès de la Communauté française. L'intermédiaire attend toujours qu'elle lui délivre son attestation, pour pouvoir ensuite se tourner vers la cellule tax shelter du SPF Finances et obtenir la seconde attestation (fiscale cette fois) qui permettra aux investisseurs de bénéficier de l'avantage fiscal. Etant entendu que 8% des dépenses n'ont pas pu être réalisées, tous n'obtiendront pas l'exonération. Umedia s'engage à les indemniser. « *Cela arrive de temps en temps que l'administration rejette certaines dépenses. Qu'il faille indemniser des investisseurs pour cette raison n'a rien d'exceptionnel, explique Sylvain Goldberg. Il n'y a aucune raison qu'on n'obtienne pas l'attestation pour les 92% de dépenses qui ne posent pas de problème.* »

### Quelles conséquences ?

Tout le monde n'est pas du même avis. Selon nos informations, la question se pose bel et bien au niveau de la Communauté française de savoir si l'entière des dépenses (6 millions et non 500.000 euros) ne devrait pas être refusée vu que le dossier est entaché de fraude. L'analyse juridique serait en cours. Si c'est le cas, les conséquences pour Umedia – et pour tout le secteur – seraient alors bien plus grandes puisque de nombreux investisseurs perdraient leur avantage fiscal. Reste aussi à voir si Nexus Factory va conserver l'agrément lui permettant de financer ses films avec de l'argent tax shelter... Contacté, le SPF Finances n'a pas souhaité répondre à nos questions, se retranchant derrière le secret professionnel.

Cette affaire de fraude qui agite tout le secteur du tax shelter depuis plusieurs semaines tombe au plus mauvais moment. L'heure est à la morosité sur le marché. Les intermédiaires peinent à lever des

fonds. En cause ? Notamment la réforme de l'impôt des sociétés qui a diminué l'attractivité du système auprès des petits investisseurs (les PME). Les entreprises atteignent aussi plus vite qu'avant le plafond d'exonération fiscale, ce qui signifie moins d'argent pour le cinéma et les arts de la scène.

En juin dernier, *Le Soir* a ainsi révélé que le secteur avait été incapable de financer une grosse production française d'UGC avec Franck Dubosc qui se serait concrétisée par 2,5 millions d'euros de dépenses belges. Le film a finalement été tourné en France. Tout le sec-

teur craint aujourd'hui que cette affaire de fraude n'entache une nouvelle fois la réputation du tax shelter et ne détourne les investisseurs de celui-ci alors qu'on approche de la fin d'année, période durant laquelle 60 % des levées de fonds ont lieu. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

## PORTRAIT

### Un spécialiste des co-productions françaises

Nexus Factory a été fondé en 2005 par Serge de Pouques et Sylvain Goldberg. La société a pris beaucoup d'ampleur il y a 4 ans grâce au film français à succès *La Famille Bélier* qu'elle a co-produit. C'est ce film dans lequel jouaient Louane et François Damiens qui l'a mis sur orbite. Depuis, Nexus s'est spécialisé dans les grosses coproductions françaises qui viennent tourner en Belgique pour décrocher du financement tax shelter : *Boule et Bill 2*, *Les Visiteurs 3*, *Stars 80 la suite...* Récemment, la société a aussi produit la série de la RTBF *Champion* ainsi que les derniers films de Benoît Poelvoorde (*Au poste !*) et de Franck Dubosc (*Tout le monde debout*). Mi-2015, il a été racheté par Umedia.

J.-F.M.